

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec, tenue le mercredi 8 juillet 2020 à 10 h 30, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

-
- Sont présents: M. Steeve Verret, conseiller de la Ville de Québec, président d'assemblée
M. Sylvain Juneau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, vice-président d'assemblée
- Mme Sylvie Papillon, mairesse suppléante de la Ville de L'Ancienne-Lorette
M. Jérémie Ernould, conseiller de la Ville de Québec
Mme Michelle Morin-Doyle, conseillère de la Ville de Québec
M. Rémy Normand, conseiller de la Ville de Québec
Mme Marie-Josée Savard, conseillère de la Ville de Québec
Mme Émilie Villeneuve, conseillère de la Ville de Québec
M. Patrick Voyer, conseiller de la Ville de Québec, en remplacement du maire Régis Labeaume
- Sont également présents: M. Alain Tardif, directeur général adjoint
Me Sylvain Ouellet, greffier
- Est absent: M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec

Ouverture de la séance

À 10 h 30, monsieur le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Conformément aux arrêtés 2020-029 du 26 avril 2020 et 2020-049 du 4 juillet 2020 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la *COVID-19*, la séance se tient par visioconférence et sans la présence du public.

Les personnes présentes peuvent prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit.

CA-2020-0309

Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand, appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle, il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0310

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 17 juin 2020

Sur la proposition de monsieur le maire Sylvain Juneau,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 17 juin 2020, tel que rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Communications écrites au conseil

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Période d'intervention des membres du conseil

Il n'y a eu aucune intervention des membres du conseil.

Adoption des résolutions

CA-2020-0311

Adjudication d'un contrat pour la migration de cinq systèmes de pompes d'effluent de technologie KSB – Station de traitement des eaux usées Est (Dossier 73801) - AP2020-395 (CT-2480722) — (Ra-2208)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu d'adjuger, à *KSB Pumps inc.*, le contrat pour la migration de cinq systèmes de pompes d'effluent de technologie KSB à la Station de traitement des eaux usées Est, pour la somme de 861 175 \$ (plus TPS et TVQ applicables), suivant sa proposition du 25 mai 2020.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0312

Adjudication d'un contrat pour la migration d'un système de mesure des émissions en continu ABB – Incinérateur de Québec (Dossier 73993) - AP2020-405 (CT-2483033) — (Ra-2208)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu d'adjuger, à *Everest Automation inc.*, le contrat pour la migration d'un système de mesure des émissions en continu ABB – Incinérateur de Québec, pour la somme de 237 939 \$ (plus TPS et TVQ applicables), suivant sa proposition du 1^{er} juin 2020.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0313

Avis de modification numéro 1 relatif au contrat de services professionnels juridiques – Services d'enquêteur pour plaintes d'harcèlement psychologique (Dossier 53279) - AP2020-438 (Ra-2208)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser une dépense supplémentaire de 100 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables) au contrat adjugé à *Professionnels en règlement des différends S.A.*, selon la délégation de pouvoirs en vigueur pour des services professionnels juridiques – Services d'enquêteur pour plaintes d'harcèlement psychologique, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 1 joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0314

Acquisition, à des fins municipales, d'un immeuble sis au 7535, boulevard de l'Ormière, connu et désigné comme étant le lot 1 257 762 du cadastre du Québec – Arrondissement des Rivières - DE2020-288 (CT-2484444) — (Ra-2208)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu :

- 1° d'acquérir, à des fins municipales, un immeuble sis au 7535, boulevard de l'Ormière, connu et désigné comme étant le lot 1 257 762 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 650,3 mètres carrés, propriété de monsieur Jean-François Fortin, pour une somme de 222 000 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la promesse de vente jointe au sommaire décisionnel et, plus spécifiquement, aux conditions prévues à l'article 9;

2° d'autoriser le Service de la gestion des immeubles à procéder, au moment opportun, à la démolition du bâtiment et de ses dépendances.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0315

États financiers 2019 de l'Office municipal d'habitation de Québec - OM2020-002 (Ra-2208)

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de prendre acte et d'approuver les états financiers de l'Office Municipal d'habitation de Québec (OMHQ), pour l'exercice terminé au 31 décembre 2019.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0316

Contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Éric Racine (ID. 012799), à titre de directeur du Service de l'évaluation - RH2020-512 (CT-RH2020-512) — (Ra-2208)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'autoriser la conclusion du contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Éric Racine (ID. 012799), pour agir à titre de directeur (D085) du Service de l'évaluation (poste no 34436), selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit contrat d'engagement joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0317

Contrat d'engagement entre la Ville de Québec et madame Catherine Chénier (ID. 028061), à titre de directrice d'ExpoCité - RH2020-517 (CT-RH2020-517) — (Ra-2208)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser la conclusion du contrat d'engagement entre la Ville de Québec et madame Catherine Chénier (ID. 028061), pour agir à titre de directrice (D085) d'ExpoCité (poste no 37723), selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit contrat d'engagement joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0318

Création du poste de directeur associé du Service de l'évaluation et contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Richard Côté (ID. 012596) - RH2020-520 (CT-RH2020-520) — (Ra-2208)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu :

- 1° de créer le poste et l'emploi de directeur associé du Service de l'évaluation (D574), classe DS2 – sans sécurité d'emploi (poste no 47237), selon l'échelle de traitement du recueil des *Conditions de travail des cadres de la Direction général et des directeurs de service et d'arrondissement de la Ville de Québec*;
- 2° d'autoriser la conclusion du contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Richard Côté (ID. 012596), pour agir à titre de directeur associé (D574) du Service de l'évaluation (poste no 47237), jusqu'au 1^{er} octobre 2020, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit contrat d'engagement joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0319

Avis de modification numéro 2 relatif au contrat de services professionnels – Réalisation d'études environnementales relatives à des projets spéciaux – 2019–2022 (Appel d'offres public 53249) - AP2020-387 (Ra-2209)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'autoriser une dépense supplémentaire de 200 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables) au contrat adjudgé à *Groupe Akifer inc.*, en vertu de la résolution CA-2019-0167 du 17 avril 2019, pour des services professionnels – Réalisation d'études environnementales relatives à des projets spéciaux – 2019–2022, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 2 joint au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 et 2022 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0320

Avis de modification numéro 3 relatif au contrat d'acquisition et d'implantation d'une solution de répartition assistée par ordinateur (RAO) – Centre 9-1-1 (VQ-46868) - AP2020-403 (CT-2484294) — (Ra-2209)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser une dépense supplémentaire de 442 432,21 \$ (plus TPS et TVQ applicables) au contrat adjugé à *Hexagon Sécurité & Infrastructure*, en vertu de la résolution CA-2015-0274 du 7 juillet 2015, pour l'acquisition et l'implantation d'une solution de répartition assistée par ordinateur (RAO) – Centre 9-1-1, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 3 joint au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 à 2025 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0321

Participation de la Ville de Québec au projet de recherche *Développement de procédés électrolytiques de récupération et réutilisation des sels de chlorure issus des eaux de déglacage routier en vue de la désinfection des eaux potables* sous la responsabilité de l'*Institut national de la recherche scientifique* (Dossier 73010) - **AP2020-427 (CT-2484700) — (Ra-2209)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la participation de la Ville de Québec au projet de recherche *Développement de procédés électrolytiques de récupération et réutilisation des sels de chlorure issus des eaux de déglacage routier en vue de la désinfection des eaux potables* sous la responsabilité de l'*Institut national de la recherche scientifique* (INRS);
- 2° la conclusion du contrat de financement de recherche pour le projet *Développement de procédés électrolytiques de récupération et réutilisation des sels de chlorure issus des eaux de déglacage routier en vue de la désinfection des eaux potables* sous la responsabilité de l'*Institut national de la recherche scientifique* (INRS), pour une somme de 150 000 \$ (exonérée de la TPS et de la TVQ), soit une somme de 90 000 \$ en contribution financière et l'équivalent de 60 000 \$ en ressources humaines, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit contrat de financement joint au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 et 2022 par les autorités compétentes;
- 3° la directrice de la Division de la qualité de l'eau et du soutien technique et le greffier de la Ville à signer ledit contrat.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Adjudication d'un contrat pour la maintenance et la calibration des analyseurs de gaz ABB – Incinérateur de Québec (Dossier 74010) - AP2020-457 (Ra-2209)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu d'adjuger, à *Everest Automation inc.*, le contrat pour la maintenance et la calibration des analyseurs de gaz ABB – Incinérateur de Québec, pour la période du 8 juillet 2020 au 7 juillet 2023, pour la somme de 301 455 \$ (plus TPS et TVQ applicables), suivant sa proposition du 7 février 2020, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 à 2023 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Entente entre la Ville de Québec et 9367-7292 Québec inc. (Groupe Neuro Solutions), relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet Valo-Capitale de la Vision entrepreneuriale Québec 2023, pour réaliser le projet Commercialisation de l'application HERO en Amérique du Nord (Canada et États-Unis) - DE2020-246 (CT-DE2020-246) — (Ra-2209)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu :

- 1° d'approprier une somme maximale de 250 000 \$ à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation du projet *Commercialisation de l'application HERO en Amérique du Nord (Canada et États-Unis)*;
- 2° d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et 9367-7292 Québec inc. (Groupe Neuro Solutions), relative au versement d'une subvention maximale de 250 000 \$, dans le cadre du volet *Valo-Capitale* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation de ce projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit projet d'entente joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Approbation du Règlement N° 2020-623 modifiant le Règlement N° 915-93 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale en assujettissant certains travaux à des objectifs et critères d'évaluation dans une partie du secteur de zone PB-3 (îlot paroissial), de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures - PA2020-079 (Ra-2209)

Sur la proposition de monsieur le maire Sylvain Juneau,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'approuver le *Règlement N° 2020–623 modifiant le Règlement N° 915–93 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale en assujettissant certains travaux à des objectifs et critères d'évaluation dans une partie du secteur de zone PB–3 (îlot paroissial), de la Ville de Saint–Augustin–de–Desmaures, comme étant conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Québec* ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0325

Adjudication de contrats pour le déneigement de certaines rues de la ville de Québec (11 contrats) – Contrats débutant en 2020 (Appel d'offres public 73404) - AP2020-392 (CT-2486117, CT-2486129, CT-2486694, CT-2486737, CT-2486752, CT-2486758, CT-2486769, CT-2486770, CT-2486771, CT-2486773, CT-2486775) — (Ra-2210)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'adjuger, aux firmes suivantes, les contrats pour le déneigement des rues de la ville de Québec (11 contrats) – Contrats débutant en 2020, pour la période du 1^{er} novembre 2020 au 30 avril 2023, conformément à la demande publique de soumissions 73404 et à leurs soumissions respectives du 27 mai 2020, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 à 2023 par les autorités compétentes :

- Zones C0013 (Anciennement 2C025 et 2C038) Secteur Vanier : *P.E. Pageau inc.*, pour une somme de 2 754 738,75 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- Zone C0020 (Nouvelle zone) Secteur Val–Bélair nord : *Les Entreprises BLC inc.*, pour une somme de 2 573 387,58 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- Zone C0021 (Nouvelle zone) Secteur Val–Bélair centre : *Les Entreprises P.E.B. ltée*, pour une somme de 2 857 022,10 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- Zone C0022 (Nouvelle zone) Secteur Val–Bélair sud et rangs ouest : *Hamel Construction inc.*, pour une somme de 1 822 731,99 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- Zone C0024 (Anciennement 3CJ20006) Secteur Chauveau : *Axco Aménagements inc.*, pour une somme de 2 359 770,45 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- Zone C0077 (Anciennement 1C007) Vieux Québec : *Les Constructions Bé–Con inc.*, pour une somme de 3 372 574,20 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- Zone C0099 (Anciennement 1C009) Henri-Bourassa, de la Canardière, des Capucins : *Charles–Auguste Fortier inc.*, pour une somme de 1 531 792,89 \$ (plus TPS et TVQ applicables);

- Zone C0100 (Anciennement 1C010) Quartier Saint–Sauveur sud : *Eurovia Québec Construction inc.*, pour une somme de 2 775 001,89 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- Zone C0185 (Anciennement 1C185) Montcalm au sud de René–Lévesque : *Jean Leclerc Excavation inc.*, pour une somme de 2 915 570,22 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- Zone C0192 (Anciennement 5C192) Secteur Saint–David, Monseigneur Gauthier : *P.E. Pageau inc.*, pour une somme de 2 519 230,50 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- Zone C0194 (Anciennement 5C194) Secteur Montmorency, Royal, des Chutes : *Les Constructions Bé–Con inc.*, pour une somme de 3 931 717,68 \$ (plus TPS et TVQ applicables).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0326

Adjudication de contrats pour le déneigement de certaines rues de la ville de Québec (8 contrats) – Contrats débutant en 2020 (Appel d'offres public 73405) - AP2020-393 (CT-2487025, CT-2487266, CT-2487770, CT-2487782, CT-2487788, CT-2487793, CT-2487801, CT-2487811) — (Ra-2210)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'adjuger, aux firmes suivantes, les contrats pour le déneigement des rues de la ville de Québec (8 contrats) – Contrats débutant en 2020, pour la période du 1^{er} novembre 2020 au 30 avril 2023, conformément à la demande publique de soumissions 73405 et à leurs soumissions respectives du 8 juin 2020, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 à 2023 par les autorités compétentes :

- Zone C0012 : *Excavation Marcel Vézina inc.*, pour une somme de 1 954 266,45 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- Zone C0017 : *Les Entreprises BLC inc.*, pour une somme de 2 429 844,39 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- Zone C0026 : *Aurel Harvey et Fils inc.*, pour une somme de 3 089 898,75 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- Zone C0072 : *La Compagnie de Parterres Portugais ltée*, pour une somme de 1 016 053,89 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- Zone C0167 : *La Compagnie de Parterres Portugais ltée*, pour une somme de 1 217 426,70 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- Zone C0191 : *Charles–Auguste Fortier inc.*, pour une somme de 2 272 494,36 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- Zone C0193 : *P.E. Pageau inc.*, pour une somme de 2 005 785,30 \$ (plus TPS et TVQ applicables);

- Zone C0310 : *La Compagnie de Parterres Portugais ltée*, pour une somme de 1 320 013,08 \$ (plus TPS et TVQ applicables).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0327

Avis de modification numéro 2 relatif au contrat pour le déneigement de certaines rues de la ville de Québec (8 contrats) – Contrats débutant en 2018 – Zone 6C003 (Appel d'offres public 52218) - AP2020-459 (CT-2485726) — (Ra-2210)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'autoriser une dépense supplémentaire de 224 029,84 \$ (plus TPS et TVQ applicables) au contrat adjudgé à *Inter-Cité Construction ltée*, en vertu de la résolution CA6–2018–0204 du 22 août 2018, relative au contrat pour le déneigement de certaines rues de la ville de Québec (8 contrats) – Contrats débutant en 2018 – Zone 6C003, pour la période du 1^{er} novembre 2018 au 30 avril 2023, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 2 joint au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 à 2023 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0328

Adjudication d'un contrat pour la fourniture d'équipements et de services pour le système de contrôle *Emerson* (Dossier 74039) - AP2020-467 (Ra-2210)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'adjuger, à *Automatisation Cadence inc.*, le contrat pour la fourniture d'équipements et de services pour le système de contrôle *Emerson*, pour la période du 8 juillet 2020 au 7 juillet 2023, pour la somme de 900 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à sa proposition du 16 juin 2020, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 à 2023 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0329

Avis de modification numéro 1 relatif au contrat pour le déneigement de certaines rues de la ville de Québec (8 contrats) – Contrats débutant en 2019 – Zone CLE0004 (Appel d'offres public 61146) - AP2020-471 (CT-2486084) — (Ra-2210)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'autoriser une dépense supplémentaire de 132 109,44 \$ (plus TPS et TVQ applicables) au contrat adjudgé à *Jean Leclerc Excavation inc.*, en vertu de la résolution CA-2019-0402 du 18 septembre 2019, relative au contrat pour le déneigement de certaines rues de la ville de Québec (8 contrats) – Contrats débutant en 2019 – Zone CLE0004, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 1 joint au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 et 2022 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0330

Avis de modification numéro 1 relatif au contrat pour le déneigement de certaines rues de la ville de Québec (3 contrats) – Contrats débutant en 2019 – Zone CLE0007 (Appel d'offres public 61140) - AP2020-477 (CT-2486198) — (Ra-2210)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'autoriser une dépense supplémentaire de 87 667,60 \$ (plus TPS et TVQ applicables) au contrat adjudgé à *Les Constructions Bé-Con inc.*, en vertu de la résolution CA-2019-0403 du 18 septembre 2019, relative au contrat pour le déneigement de certaines rues de la ville de Québec (3 contrats) – Contrats débutant en 2019 – Zone CLE0007, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 1 joint au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 et 2022 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0331

Convention de services professionnels entre la Ville de Québec et Québec numérique, relative au déploiement du projet Québec 100 % numérique – Phase 2 (Dossier 74052) - AP2020-488 (CT-AP2020-488) — (Ra-2210)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la conclusion de la convention de services professionnels entre la Ville de Québec et *Québec numérique*, relative au déploiement du projet *Québec 100 % numérique - Phase 2*, pour une somme de 466 006 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon des conditions conformes à celles mentionnées à la convention jointe au sommaire décisionnel;
- 2° d'approprier un montant maximal de 489 250 \$ à même le fonds lié à la *Politique d'investissement de la Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation des services décrits dans ladite convention jointe audit sommaire;
- 3° d'autoriser le directeur du Service des approvisionnements et le greffier de la Ville à signer cette même convention.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0332

Avis de modification numéro 1 relatif au contrat pour le déneigement de certaines rues de la ville de Québec (8 contrats) – Contrats débutant en 2019 – Zone CLE0003 (Appel d'offres public 61146) - AP2020-490 (CT-2485663) — (Ra-2210)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'autoriser une dépense supplémentaire de 156 428,93 \$ (plus TPS et TVQ applicables) au contrat adjudgé à *Charles Trudel inc.*, en vertu de la résolution CA-2019-0402 du 18 septembre 2019, relative au contrat pour le déneigement de certaines rues de la ville de Québec (8 contrats) – Contrats débutant en 2019 – Zone CLE0003, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 1 joint au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 et 2022 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0333

Adjudication d'un contrat pour la fourniture et la livraison de biolite de type L2.7 en vrac – Traitement des eaux (Dossier 74066) - AP2020-497 (CT-2486953) — (Ra-2210)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu d'adjuger, à *SUEZ Traitement Solutions Canada LP*, le contrat pour la fourniture et la livraison de biolite de type L2.7 en vrac – Traitement des eaux, pour la somme de 141 250 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à sa proposition du 22 octobre 2018.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0334

Paiement à *Bell Canada* des dépenses pour des services professionnels et techniques requis, relatifs au déplacement de ses installations (phases conception détaillée et réalisation) dans le cadre du projet de *Réseau structurant de transport en commun* (Dossier 73180) - **AP2020-501 (CT-2487879) — (Ra-2210)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'autoriser :

- 1° le paiement à *Bell Canada* des dépenses pour les services professionnels et techniques requis, relatifs au déplacement de ses installations (phases conception détaillée et réalisation) dans le cadre du projet de *Réseau structurant de transport en commun*, pour une somme estimée à 2 123 091 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- 2° le directeur du Bureau de projet du *Réseau structurant de transport en commun* à signer tous les documents appropriés pour autoriser ledit paiement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0335

Entente entre la Ville de Québec et *Québec International, corporation de développement économique pour la région de Québec*, pour des services professionnels et techniques spécialisés en développement économique en lien avec la *Vision entrepreneuriale Québec 2023* (Dossier 74107) - **AP2020-528 (CT-AP2020-528) — (Ra-2210)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Québec International, corporation de développement économique pour la région de Québec*, pour des services professionnels et techniques spécialisés en développement économique en lien avec la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour une somme de 450 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon des conditions conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° d'approprier un montant maximal de 472 450 \$ à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation desdits services.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0336

Avenant numéro 2 à l'entente entre la Ville de Québec et La Coopérative des Horticulteurs de Québec, relative à la gestion du Grand Marché de Québec, et convention de financement entre la Ville de Québec et La Coopérative des Horticulteurs de Québec, relative à l'octroi d'un financement à terme maximal dans le cadre du Fonds local d'investissement, pour réaliser le projet Relance commerciale post COVID-19 - DE2020-368 (CT-DE2020-368) — (Ra-2210)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la conclusion de l'avenant numéro 2 à l'entente entre la Ville de Québec et *La Coopérative des Horticulteurs de Québec* du 24 janvier 2018, relative à la gestion du *Grand Marché de Québec*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la convention de prêt et à l'avenant joints au sommaire décisionnel;
- 2° d'autoriser la conclusion de la convention de financement entre la Ville de Québec et *La Coopérative des Horticulteurs de Québec*, relative à l'octroi d'un financement à terme maximal de 300 000 \$ dans le cadre du *Fonds local d'investissement (FLI)*, pour réaliser le projet *Relance commerciale post COVID-19*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite convention de financement jointe au sommaire décisionnel;
- 3° d'approprier une somme maximale de 300 000 \$ à même le *Fonds local d'investissement (FLI)* pour la réalisation de ce projet.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0337

Entente entre la Ville de Québec et Monnaie Locale Complémentaire Québec, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet Plan commerce 2020-2022 de la Vision entrepreneuriale Québec 2023, pour réaliser le projet Dollars solidaires – entreprises hors territoires de SDC - DE2020-408 (CT-DE2020-408) — (Ra-2210)

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu :

- 1° d'approprier un montant maximal de 107 620 \$ à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour le soutien aux projets s'inscrivant dans le *Plan commerce 2020-2022*;
- 2° d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Monnaie Locale Complémentaire Québec*, relative au versement d'une subvention maximale de 107 620 \$ dans le cadre du *Plan commerce 2020-2022*, pour réaliser le projet

Dollars solidaires – entreprises hors territoires de SDC, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0338

Acquisition d'un immeuble sur le boulevard Hochelaga, connu et désigné comme étant une partie des lots 2 172 115, 2 172 120, 2 172 124, 2 172 126 à 2 172 128, 2 172 133 à 2 172 138 et deux parties du lot 2 172 129 du cadastre du Québec – Établissement d'une servitude réelle temporaire pour un muret en faveur de la Ville sur une partie des lots 2 172 120, 2 172 124, 2 172 126, 2 172 127, 2 172 129 du même cadastre - **DE2020-413 (CT-2487543) — (Ra-2210)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la conclusion de la promesse d'achat d'un immeuble appartenant à *Sa Majesté la Reine du chef du Canada*, situé en bordure du boulevard Hochelaga, connu et désigné comme étant une partie des lots 2 172 115, 2 172 120, 2 172 124, 2 172 126 à 2 172 128, 2 172 133 à 2 172 138 et deux parties du lot 2 172 129, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative totale de 2 914,5 mètres carrés, pour une somme de 2 151 000 \$, comprenant 2 038 700 \$ en indemnité immobilière, plus les taxes applicables, et 112 300 \$ en indemnité compensatoire, selon des conditions conformes à celles mentionnées à ladite promesse d'achat d'immeuble jointe au sommaire décisionnel, et plus particulièrement aux conditions prévues aux articles 2, 4 et 8;
- 2° conditionnellement à l'acceptation par *Sa Majesté la Reine du chef du Canada* de cette promesse d'achat et, si nécessaire, à l'obtention de l'autorisation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et toute autre autorisation qui pourrait être requise dans le cadre de cette entente, d'acquérir, dans les délais prévus et aux conditions mentionnées dans ladite promesse d'achat, un immeuble situé en bordure du boulevard Hochelaga, connu et désigné comme étant une partie des lots 2 172 115, 2 172 120, 2 172 124, 2 172 126 à 2 172 128, 2 172 133 à 2 172 138 et deux parties du lot 2 172 129, tous du même cadastre, tels qu'illustrés sur les descriptions techniques jointes audit sommaire;
- 3° d'autoriser l'établissement d'une servitude réelle et temporaire d'une durée de 49 ans, pour l'aménagement d'un muret de soutènement, en faveur du lot 2 172 058 du cadastre du Québec, appartenant à la Ville, et affectant une partie des lots 2 172 120, 2 172 124, 2 172 126, 2 172 127, 2 172 129 du même cadastre, appartenant à *Sa Majesté la Reine du chef du Canada*, d'une superficie approximative de 146,2 mètres carrés, tels qu'illustrés sur le plan joint à la description technique jointe à ce même sommaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Abrogation de la résolution CA-2019-0435 – Affectation au domaine privé de la Ville et vente d'un immeuble sis au 164, rue Racine, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 274 918 du cadastre du Québec - DE2020-419 (Abroge CA-2019-0435) (Ra-2210)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu :

- 1° d'abroger la résolution CA-2019-0435 du 9 octobre 2019;
- 2° d'affecter au domaine privé de la Ville un immeuble sis au 164, rue Racine, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 274 918 du même cadastre, d'une superficie approximative de 1 840,5 mètres carrés, tel qu'illustré sur le plan préliminaire joint à l'offre d'achat jointe au sommaire décisionnel;
- 3° de vendre un immeuble sis au 164, rue Racine, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 274 918 du même cadastre, d'une superficie approximative de 1 840,5 mètres carrés, avec bâtiment dessus construit et ses dépendances, à *Gestion Kella inc.*, pour une somme de 324 530 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite offre d'achat jointe audit sommaire;
- 4° d'autoriser l'établissement d'une servitude réelle et perpétuelle de borne d'incendie, en faveur de la Ville, sur une partie du lot 1 274 918 du même cadastre, d'une superficie approximative de 1,0 mètre carré, tel qu'illustré par la parcelle 2 sur le plan préliminaire et selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'article 9.1 de ladite offre d'achat joints à ce même sommaire;
- 5° d'ouvrir la rue Racine, située dans l'arrondissement de La Haute-Saint-Charles, sur une partie du lot 1 274 918 du même cadastre, d'une superficie approximative de 40,3 mètres carrés, afin qu'elle devienne publique.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Abandon d'une servitude réelle et perpétuelle en faveur d'Hydro-Québec, publiée sous le numéro 203 629, sur une partie du lot 6 348 252 du cadastre du Québec — Arrondissement des Rivières - DE2020-420 (Ra-2210)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu :

- 1° de consentir à ce que *Hydro-Québec* abandonne la servitude réelle et perpétuelle qu'elle détient sur la propriété de la Ville de Québec, au terme d'un acte publié le 28 septembre 1926 au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Québec, sous le numéro 203 629, soit sur une partie du lot 6 348 252 du même cadastre, d'une superficie de 14 201,3 mètres carrés ou, le cas

échéant, sur sa totalité, selon des conditions substantiellement conformes à la proposition d'abandon partiel de la servitude soumise par *Hydro-Québec* en date du 16 juin 2020, et plus spécifiquement aux conditions prévues aux articles 3 à 6;

2° d'autoriser le directeur du Service du développement économique et des grands projets à signer, le cas échéant, tout document relativement à ce consentement à l'abandon d'une servitude.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0341

Addenda numéro 1 relatif à l'entente entre la Ville de Québec et la ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, relativement à l'entente de délégation du Fonds de la région de la Capitale-Nationale - DE2020-422 (Ra-2210)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'addenda numéro 1 relatif à l'entente entre la Ville de Québec et la ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, relativement à l'entente de délégation du Fonds de la région de la Capitale-Nationale, selon des conditions conformes à celles mentionnées audit addenda joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0342

Politique d'investissement de la Vision entrepreneuriale Québec 2026 - DE2020-438 (Ra-2210)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'adopter la *Politique d'investissement de la Vision entrepreneuriale Québec 2026*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0343

Entente entre la Ville de Québec et Québec numérique, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet Soutien aux organismes d'entrepreneuriat, de développement économique et d'accompagnement d'entreprises de la Vision entrepreneuriale Québec 2023, pour réaliser le projet 42 Québec - DE2020-439 (CT-DE2020-439) — (Ra-2210)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu :

- 1° d'approprier une somme maximale de 3 000 000 \$ à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation du projet 42 *Québec*;
- 2° d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Québec numérique*, relative au versement d'une subvention maximale de 3 000 000 \$, dans le cadre du volet *Soutien aux organismes d'entrepreneuriat, de développement économique et d'accompagnement d'entreprises* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation de ce projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0344

Nomination des membres à la *Commission d'ExpoCité* - DG2020-019 (Ra-2210)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu :

- 1° sur proposition de monsieur le maire, de désigner monsieur Vincent Dufresne à titre de président de la *Commission d'ExpoCité*;
- 2° de désigner les personnes suivantes à titre de membres de la *Commission d'ExpoCité*, pour un terme de deux ans ou jusqu'à leur renouvellement ou leur remplacement :
 - Monsieur Patrick Voyer;
 - Monsieur Sylvain Légaré;
 - Monsieur Jérémie Ernould;
 - Monsieur Pierre-Luc Lachance;
 - Madame Dominique Tanguay;
 - Madame Michelle Morin-Doyle;
 - Madame Suzanne Verreault;
 - Monsieur Sylvain Juneau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, et monsieur Jean Simard, membre du conseil de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, à titre de substitut du maire en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de celui-ci;
 - Madame Sylvie Papillon, mairesse par intérim de la Ville de L'Ancienne-Lorette, et madame Sylvie Falardeau, membre du conseil de la Ville de L'Ancienne-Lorette, à titre de substitut du maire ou du maire suppléant en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de celui-ci.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0345

Appropriation d'un montant à même l'excédent de fonctionnement affecté de prévoyance d'agglomération pour la situation d'exception liée à la pandémie de la COVID-19 - DG2020-023 (CT-DG2020-023) — (Ra-2210)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu :

- 1° d'approprier un montant de 600 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement affecté de prévoyance d'agglomération, pour couvrir les coûts de compétence d'agglomération relatifs à la situation d'exception liée à la pandémie de la COVID-19;
- 2° d'autoriser le Service des finances à procéder aux virements de fonds nécessaires afin de couvrir les dépenses comptabilisées sur le projet associé à la situation d'exception liée à la pandémie de la COVID-19.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0346

Approbation du Règlement N° 385 décrétant un emprunt n'excédant pas 1 800 000 000 \$ afin de financer la subvention à être versée par le ministère des Transports dans le cadre du projet de Réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec, du Réseau de transport de la Capitale - FN2020-035 (Ra-2210)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'approuver le *Règlement N° 385 décrétant un emprunt n'excédant pas 1 800 000 000 \$ afin de financer la subvention à être versée par le ministère des Transports dans le cadre du projet de Réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec, du Réseau de transport de la Capitale.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0347

Entente entre la Ville de Québec et la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, relative à l'octroi d'une aide financière pour le projet Assainissement des eaux usées, phase 5 - Plage du Foulon, de l'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, dans le cadre du sous-volet 2.1 du programme gouvernemental Fonds Chantiers Canada-Québec (dossier numéro 810339) - IN2020-015 (Ra-2210)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation,

relative à l'octroi d'une aide financière pour le projet *Assainissement des eaux usées, phase 5 – Plage du Foulon*, de l'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, dans le cadre du sous-volet 2.1 du programme gouvernemental *Fonds Chantiers Canada–Québec* (dossier numéro 810339).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0348

Approbation de l'annexe K de la *Convention collective entre la Ville de Québec et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de la Ville de Québec (FISA)* - RH2020-499 (CT-RH2020-499) — (Ra-2210)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu :

- 1° d'approuver l'annexe K de la *Convention collective entre la Ville de Québec et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Québec (FISA)*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans les documents joints au sommaire décisionnel;
- 2° de mandater le Service des ressources humaines pour qu'il modifie ladite convention collective, selon des conditions conformes à celles mentionnées audit sommaire;
- 3° d'approuver la régularisation du statut des 33 préposés à la répartition des appels d'urgence suppléants avec le statut d'employés réguliers, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'annexe 3 jointe à ce même sommaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0349

Cession à des fins municipales de la convention de superficie par le *Centre de recherche industrielle du Québec inc. (CRIQ)* en faveur de la Ville d'un immeuble sis au 105, boulevard Henri–Bourassa, connu et désigné comme étant le lot 5 375 835 du cadastre du Québec, et affectation au domaine public d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot 5 375 835 du même cadastre – Arrondissement de La Cité–Limoilou - TE2020-009 (CT-2482678) — (Ra-2210)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la cession à des fins municipales de la convention de superficie par le *Centre de recherche industrielle du Québec inc. (CRIQ)* en faveur de la Ville d'un immeuble sis au 105, boulevard Henri–Bourassa, connu et désigné comme étant le lot 5 375 835 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, avec bâtiment dessus construit et ses améliorations, pour une somme de 250 000 \$, plus les taxes applicables, selon des

conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la promesse de cession jointe au sommaire décisionnel, et plus spécifiquement aux conditions prévues aux articles 6.1 à 6.8;

2° conditionnellement à la cession, d'affecter au domaine public un immeuble sis au 105, boulevard Henri-Bourassa, connu et désigné comme étant le lot 5 375 835 du même cadastre.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0350

Entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly, relative à la fourniture temporaire d'eau potable par la Ville à la Municipalité - TE2020-014 (Ra-2210)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly, relative à la fourniture temporaire d'eau potable par la Ville à la Municipalité, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0351

Renouvellement de mandats de deux administratrices au sein du conseil d'administration de la *Société municipale d'habitation Champlain* - SO2020-003 (Ra-2210)

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de renouveler les mandats de madame Chantal Gilbert et de madame Hélène Gauthier, à titre de représentantes de la Ville de Québec, pour siéger au conseil d'administration de la *Société municipale d'habitation Champlain*, pour un mandat de deux ans ou jusqu'à la nomination de leurs remplaçants.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Avis de motion

CAAM-2020-0352

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur des travaux d'acquisition et d'installation d'équipements automatisés pour les activités d'analyse physicochimique et microbiologique de l'eau et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1347, et dépôt du projet de règlement - TE2020-005 (Ra-2209)

Madame la conseillère Marie-Josée Savard donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement ordonnant des travaux d'acquisition et d'installation d'équipements automatisés pour les activités d'analyse physicochimique et microbiologique de l'eau, incluant le coût d'achat desdits équipements.

Ce règlement prévoit une dépense de 800 000 \$ pour les travaux et l'achat des équipements ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de cinq ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CA-2020-0353

Appropriation de 80 000 \$ au fonds général de l'agglomération - TE2020-005 (Ra-2209)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'approprier un montant de 80 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1347. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Adoption de règlements

CA-2020-0354

Règlement de l'agglomération relativement à la réalisation d'un projet d'habitation sur le lot numéro 6 373 814 du cadastre du Québec dans le cadre d'un programme de logement social, R.A.V.Q. 1335 - GT2020-241 (Ra-2206)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu d'adopter le Règlement de l'agglomération relativement à la réalisation d'un projet d'habitation sur le lot numéro 6 373 814 du cadastre du Québec dans le cadre d'un programme de logement social.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0355

Règlement de l'agglomération sur la réalisation du Réseau structurant de transport en commun de la ville de Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1342 - RS2020-004 (Ra-2207)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,
appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur la réalisation du Réseau structurant de transport en commun de la ville de Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1342.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0356

Règlement de l'agglomération sur le versement de la participation financière de la ville aux fins des travaux de mise aux normes de ponts ferroviaires et de passages à niveau de la partie de la 18e Rue incluse au réseau artériel à l'échelle de l'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1348 - TM2020-114 (Ra-2207)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,
appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur le versement de la participation financière de la ville aux fins des travaux de mise aux normes de ponts ferroviaires et de passages à niveau de la partie de la 18e Rue incluse au réseau artériel à l'échelle de l'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1348.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions des citoyens

La séance ayant été tenue sans la présence du public, aucune question n'a été posée.

Clôture de la séance

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été traités par les membres du conseil d'agglomération de Québec, de consentement unanime, ceux-ci mettent fin à la séance. Il est 10 h 49.

Steeve Verret
Président

Sylvain Ouellet
Greffier

SO/ir